

Collège Les Capucins
Tél : 01 60 68 69 30
Mél : ce.0770033t@ac-creteil.fr

19, route de Voisenon
77000 Melun
www.clg-capucins-melun.fr

Melun, le samedi 31 octobre 2020

Le principal

aux

Parents des élèves du collège,

Information relative aux conditions du retour en classe à l'issue des congés d'automne 2020

Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, le retour au collège après les congés d'automne 2020 se fait dans le respect strict d'un **protocole sanitaire renforcé** qui sera totalement opérationnel le lundi 9 novembre 2020.

Ce protocole élaboré au cours de l'été dernier a été mobilisé suite à la décision du 28 octobre 2020 du président de la République d'établir un **confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum en vue de réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements** sur l'ensemble du territoire.

Il doit permettre d'**accueillir tous les élèves** de notre collège dans des conditions de sécurité améliorées, strictes, adaptées à l'évolution du contexte sanitaire.

Pour ce qui concerne le collège Les Capucins, **l'organisation mise en place depuis le début de cette année scolaire a montré son efficacité** pour contenir la propagation du virus au sein de notre établissement. Très proche du nouveau protocole, elle repose sur 4 principes:

- ❖ **La distanciation physique doit être garantie en toutes circonstances:**
 - **Tous les espaces** sont organisés de manière à **maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.**
 - Des **marquages au sol** et des **affichages** facilitent le respect des **circulations séparées** et des **distances aux abords des entrées** extérieures et intérieures.
- ❖ **L'application des gestes barrière est permanente et concerne tout le monde:**
 - Le **lavage et la désinfection des mains** à l'eau ou avec une solution hydroalcoolique seront réguliers: entrées en salle de classe, passage aux toilettes lors des récréations, avant et après le repas.
 - L'**utilisation des matériels collectifs** (ballons, instruments divers, règles, claviers, téléphones, photocopieurs ...) sera accompagnée de modalités de désinfection régulière.
 - Le **port du masque**, en tissu ou jetable, est **obligatoire pour les élèves et les adultes** (sauf en cas de prise de repas), au sein de tous les **espaces** de l'établissement, aux **abords de l'établissement**, sur la **voie d'accès à l'entrée du collège** et dans la **cour de récréation.**
- ❖ **Des dispositions garantissent la limitation du brassage des élèves.**
 - Afin de limiter les croisements de groupes d'élèves, **chaque classe dispose de sa propre salle** au sein de laquelle, les différents professeurs viennent faire cours.
 - **Chaque niveau** (6°, 5°, 4° et 3°) dispose d'un **accès spécifique à l'établissement** et d'une **zone réservée dans la cour de récréation.**

- A l'intérieur du collège, les **déplacements des groupes d'élèves sont encadrés par les professeurs** afin de garantir au sein des couloirs, espaces les moins ventilés de l'établissement, le port du masque, le respect des circulations imposées, la régulation des éventuels regroupements et /ou de croisements de groupes.

❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels restent renforcés.**

- Un **distributeur de gel hydroalcoolique** a été installé aux entrées de l'établissement, dans toutes les salles de classe, dans les sanitaires et dans la salle de restauration. Les recharges de gel sont régulièrement vérifiées.
- Dans les **salles de classe**, en plus du nettoyage habituel, les sols sont lavés tous les jours, les tables et les chaises de classe, les claviers d'ordinateurs, les poignées de portes et les interrupteurs sont désinfectés tous les jours.
- En plus du nettoyage habituel, les **sanitaires** sont désinfectés trois fois par jour.
- Dans les **halls, les escaliers et les couloirs**, les rampes d'escalier et interrupteurs sont désinfectés tous les jours.

En collaboration avec les services du département qui ont la charge de l'entretien des installations et des locaux des collèges et de la restauration scolaire, **notre organisation devra cependant être renforcée sur les points suivants:**

- **Renforcement de l'aération des locaux** (couloirs, salle de restauration) et du **nettoyage des surfaces les plus touchées** (poignées, rampes)
- **Réorganisation de « devoirs faits » facultatif, des activités sportives et culturelles facultatives.** Ces activités seront suspendues à partir du lundi 2 novembre et réorganisées afin d'être rendues conformes au protocole pour le lundi 9 novembre 2020.
- **A partir du 9 novembre**, toutes les activités ne relevant pas de la relation pédagogique directe (réunions, conseils divers, rencontre parents-professeurs...) devront être effectuées en **distanciel** par courrier, téléphone, visio-conférence...

❖ **Le rôle des parents d'élèves est essentiel.**

- En cas d'**apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille** (toux, fatigue, essoufflement, courbatures...), il est important de ne pas envoyer le jeune au collège, de solliciter un avis médical et de prévenir immédiatement l'établissement.
- Tous les matins, les parents sont tenus de **surveiller la température** de leur enfant. Si elle est supérieure à 38°C, par sécurité, le jeune reste à la maison, un avis médical est sollicité et l'établissement est immédiatement prévenu.
- Une procédure stricte sera mise en œuvre en cas de **survenue d'un ou plusieurs symptômes** lors de la présence du jeune au collège: retour au domicile, consultation du médecin traitant et retour en classe selon avis médical.
- Les parents fournissent des **mouchoirs** en papier jetables à leur enfant.
- Le port du masque étant obligatoire, les familles sont tenues de **fournir des masques à leur enfant**. Pour les élèves demi-pensionnaires, le masque propre qui sera utilisé l'après-midi est à conserver dans un sachet plastique au nom de l'enfant. Le masque souillé utilisé le matin sera conservé dans un autre sachet plastique au nom de l'enfant.
- Il est nécessaire de bien **respecter les horaires d'arrivée au collège** afin de ne pas générer d'attroupement sur le chemin ou aux abords de l'établissement.
- Conformément au règlement intérieur de l'établissement, les élèves externes sont autorisés à sortir après le dernier cours de la ½ journée et les élèves demi-pensionnaires à 13h20, à l'issue de la demi-pension s'il n'y a pas de cours l'après-midi. En raison de la situation sanitaire, toute dérogation aux principes rappelés ci-dessus doit être sollicitée au préalable et par écrit auprès du chef d'établissement.
- Les **échanges et prêts de matériel étant interdits**, les parents s'assurent que le jeune dispose de son matériel scolaire.
- Les parents veillent à ce que **le jeune se lave les mains dès son retour au domicile**.

Le rôle des parents devra être renforcé sur les points suivants:

- Depuis le 30 octobre et jusqu'au 1er décembre, le **port du masque est obligatoire sur la voie publique**, c'est-à-dire sur le chemin du collège. Il est de la responsabilité des parents de le rappeler à leurs enfants.
- Les jeunes ont l'autorisation de se déplacer pour venir au collège et rentrer à la maison. Avant le 2 novembre 2020, une attestation de déplacement nominative sera transmise à votre enfant par la voie numérique. **Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant dispose bien de son attestation et de son carnet de correspondance.**

En vous remerciant pour votre soutien et votre compréhension, je souhaite vous informer que nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie de recevoir mes salutations les plus cordiales.

Le principal,



Pascal FORTIN